

Question 52 :

En réponse à la question 40, Hydro-Québec Distribution indique que « les données recueillies à l'aide de mâts ne satisfaisant pas le taux global de recouvrement de 75 % peuvent être accessoirement utilisées dans les analyses. » Nous demandons à Hydro-Québec Distribution de préciser leur réponse à la question 40 pour divers cas.

Réponse 52 :

Hydro-Québec Distribution n'est pas disposée à commenter les différents cas possibles de non-conformité des mâts de mesure en regard de l'article 2.2.10 du document d'appels d'offres.

Comme mentionné à l'article 2.2.10 du document d'appel d'offres, les données des mâts non conformes peuvent être utilisées pour fin d'établissement du taux global de recouvrement pour reconstituer des données manquantes d'un instrument calibré à partir d'un autre instrument (calibré ou non), si un coefficient de corrélation égal ou supérieur à 0,95 est établi entre les deux instruments de mesure de vent.

Rappelons qu'en réponse à la question 40, Hydro-Québec Distribution a indiqué que « Seules les données provenant de mâts météorologiques satisfaisant à un taux global de recouvrement de 75 % et respectant les exigences mentionnées à l'article 2.2.10 du document d'appel d'offres peuvent être utilisées aux fins de calcul de la production anticipée du parc éolien ». Elles peuvent aussi, comme indiqué en réponse à la question 40, être utilisées comme complément d'analyse par le soumissionnaire qui pourra en faire état à la section 3.6 de la Formule de soumission.